



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat Général

CALENDRIER *PREVISIONNEL* (*) DES EXAMENS ET CONCOURS INTERNES


Filière systèmes d'information et de communication


2019/2020/2021


organisés par la direction des ressources humaines/sous-direction du recrutement et de la formation/bureau du recrutement et de la promotion professionnelle


Les modalités d'inscription sont précisées, dès l'ouverture de l'examen ou concours interne (environ un mois avant la date de clôture des inscriptions) à la rubrique « [Le ministère recrute](#) » et, le cas échéant, sur le site des services déconcentrés concernés.


(*) *Les dates sont susceptibles d'être modifiées* – dernière mise à jour **02.10.2019**

CAT	CONDITIONS Etre en activité, en détachement ou en congé parental	FILIERE <u>SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
A	<p align="center"><u>CONCOURS INTERNE</u></p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux candidats en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale ainsi qu'aux militaires et magistrats.</p> <p>Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours de quatre années au moins de services publics. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services accomplis auprès une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des ingénieurs des systèmes d'information et de communication.</p> <p>La condition « en fonctions » n'est pas opposable aux ressortissants communautaires.</p>	<p align="center"><u>INGENIEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2019)</p>	<p>Ouverture des inscriptions</p> <p>26 février 2019</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription</p> <p>26 mars 2019 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives</p> <p>26 mars 2019 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>4 juin 2019</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP</p> <p>26 juillet 2019 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>du 30 septembre au 10 octobre 2019</p>	<p>sdrf-concours-iscinterne3c@interieur.gouv.fr</p>
A	<p align="center"><u>CONCOURS INTERNE</u></p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux candidats en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale ainsi qu'aux militaires et magistrats.</p> <p>Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours de quatre années au moins de services publics. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services accomplis auprès une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des ingénieurs des systèmes d'information et de communication.</p> <p>La condition « en fonctions » n'est pas opposable aux ressortissants communautaires.</p>	<p align="center"><u>INGENIEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2020)</p>	<p>Ouverture des inscriptions</p> <p>13 janvier 2020</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription</p> <p>13 février 2020 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives</p> <p>13 février 2020 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>5 mai 2020</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP</p> <p>15 juin 2020 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>du 7 au 17 septembre 2020</p>	<p>sdrf-concours-iscinterne3c@interieur.gouv.fr</p>

CAT	CONDITIONS Etre en activité, en détachement ou en congé parental	FILIERE <u>SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
B	<p align="center"><u>CONCOURS INTERNE</u></p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des techniciens des systèmes d'information et de communication.</p> <p>La condition « en fonctions à la date de clôture des inscriptions » n'est pas opposable aux ressortissants communautaires.</p>	<p align="center"><u>TECHNICIEN DE CLASSE NORMALE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u></p> <p align="center">(session 2 au titre de l'année 2019)</p>	<p>Ouverture des inscriptions 18 septembre 2019</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 18 octobre 2019 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives 18 octobre 2019 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>19 novembre 2019</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP 27 décembre 2019 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>du 20 au 23 janvier 2020</p>	<p>sdrf-concours-tsicc@interieur.gouv.fr</p>
B	<p align="center"><u>CONCOURS INTERNE</u></p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des techniciens des systèmes d'information et de communication.</p> <p>La condition « en fonctions à la date de clôture des inscriptions » n'est pas opposable aux ressortissants communautaires.</p>	<p align="center"><u>TECHNICIEN DE CLASSE NORMALE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2020)</p>	<p>Ouverture des inscriptions 2 juin 2020</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 2 juillet 2020 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives 2 juillet 2020 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>17 septembre 2020</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP 28 octobre 2020 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>du 17 au 26 novembre 2020</p>	<p>sdrf-concours-tsicc@interieur.gouv.fr</p>

CAT	CONDITIONS <i>réservés aux agents du ministère de l'intérieur</i>	FILIERE <u>SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u> <i>examens professionnels réservés</i>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<p>A</p>	<p><u>EXAMEN PROFESSIONNEL</u></p> <p>Ouvert aux ingénieurs des systèmes d'information et de communication relevant du ministre de l'intérieur ayant accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau, ayant atteint le 5^{ème} échelon de leur grade et ayant satisfait aux obligations de formation prévues par le Décret n° 2015-576 du 27 mai 2015 portant statut particulier du corps des ingénieurs des systèmes d'information et de communication.</p> <p>Les conditions d'échelon et de durée d'ancienneté ainsi que de services effectifs s'apprécient au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi.</p>	<p><u>INGENIEUR PRINCIPAL DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u></p> <p>(au titre de l'année 2020)</p>	<p>Ouverture des inscriptions</p> <p>18 juin 2019</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription</p> <p>16 juillet 2019 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives</p> <p>16 juillet 2019 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>24 septembre 2019</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP</p> <p>31 octobre 2019 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>du 25 novembre au 6 décembre 2019</p>	<p>sdrf-exapro-ingpal@interieur.gouv.fr</p>
<p>A</p>	<p><u>EXAMEN PROFESSIONNEL</u></p> <p>Ouvert aux ingénieurs des systèmes d'information et de communication relevant du ministre de l'intérieur ayant accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau, ayant atteint le 5^{ème} échelon de leur grade et ayant satisfait aux obligations de formation prévues par le Décret n° 2015-576 du 27 mai 2015 portant statut particulier du corps des ingénieurs des systèmes d'information et de communication.</p> <p>Les conditions d'échelon et de durée d'ancienneté ainsi que de services effectifs s'apprécient au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi.</p>	<p><u>INGENIEUR PRINCIPAL DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u></p> <p>(au titre de l'année 2021)</p>	<p>Ouverture des inscriptions</p> <p>6 janvier 2020</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription</p> <p>6 février 2020 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives</p> <p>6 février 2020 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>20 avril 2020</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP</p> <p>14 mai 2020 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>du 9 au 18 juin 2020</p>	<p>sdrf-exapro-ingpal@interieur.gouv.fr</p>

CAT	<p align="center">CONDITIONS <i>réservés aux agents du ministère de l'intérieur</i></p>	<p align="center">FILIERE <u>SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u> <i>examens professionnels réservés</i></p>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
B	<p align="center"><u>EXAMEN PROFESSIONNEL</u></p> <p>Ouvert aux techniciens de classe supérieure des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur justifiant d'au moins un an dans le 5^{ème} échelon de leur grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Ces conditions s'apprécient au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement.</p>	<p align="center"><u>TECHNICIEN DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2020)</p>	<p>Ouverture des inscriptions 10 septembre 2019</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 8 octobre 2019 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives 8 octobre 2019 (par voie électronique ou postale)</p>	<p align="center">/</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP 8 octobre 2019 (par voie électronique ou postale)</p>	<p align="center">du 18 novembre au 2 décembre 2019</p>	<p align="center">sdrf-exapro-tsicce@interieur.gouv.fr</p>
B	<p align="center"><u>EXAMEN PROFESSIONNEL</u></p> <p>Ouvert aux techniciens de classe supérieure des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur justifiant d'au moins un an dans le 5^{ème} échelon de leur grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Ces conditions s'apprécient au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement.</p>	<p align="center"><u>TECHNICIEN DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2021)</p>	<p>Ouverture des inscriptions 18 février 2020</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 18 mars 2020 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives 18 mars 2020 (par voie électronique ou postale)</p>	<p align="center">/</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP 18 mars 2020 (par voie électronique ou postale)</p>	<p align="center">du 4 au 20 mai 2020</p>	<p align="center">sdrf-exapro-tsicce@interieur.gouv.fr</p>

CAT	<p style="text-align: center;">CONDITIONS <i>réservés aux agents du ministère de l'intérieur</i></p>	<p style="text-align: center;">FILIERE <u>SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u> <i>examens professionnels réservés</i></p>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
B	<p style="text-align: center;"><u>EXAMEN PROFESSIONNEL</u></p> <p>Ouvert aux techniciens de classe normale des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur ayant au moins atteint le 4^{ème} échelon de leur grade et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Ces conditions s'apprécient au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement.</p>	<p style="text-align: center;"><u>TECHNICIEN DE CLASSE SUPERIEURE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u> (au titre de l'année 2020)</p>	<p>Ouverture des inscriptions 4 juin 2019</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 17 juillet 2019 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives 17 juillet 2019 (par voie électronique ou postale)</p>	1 ^{er} octobre 2019	/	sdrf-exapro-tsiccs@interieur.gouv.fr
B	<p style="text-align: center;"><u>EXAMEN PROFESSIONNEL</u></p> <p>Ouvert aux techniciens de classe normale des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur ayant au moins atteint le 4^{ème} échelon de leur grade et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Ces conditions s'apprécient au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement.</p>	<p style="text-align: center;"><u>TECHNICIEN DE CLASSE SUPERIEURE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION</u> (au titre de l'année 2021)</p>	<p>Ouverture des inscriptions 14 janvier 2020</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 14 février 2020 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives 14 février 2020 (par voie électronique ou postale)</p>	23 avril 2020	/	sdrf-exapro-tsiccs@interieur.gouv.fr

► **VOUS ETES CANDIDAT, CONTACTEZ :**

► **Pour les recrutements sur Paris et région Ile-de-France dans la filière administrative**

et

► **Pour les recrutements dans les filières « services techniques » - « permis de conduire et sécurité routière » - « systèmes d'information et de communication »**
(affectations nationales) :

Ministère de l'intérieur
Sous-direction du recrutement et de la formation
Bureau du recrutement et de la promotion professionnelle
Section organisation des concours et examens professionnels
27 cours des Petites Ecuries
77185 LOGNES

INTERNET : www.interieur.gouv.fr (rubrique « [Le ministère recrute](#) »)

et/ou (pour les recrutements dans les filières « services techniques » et « systèmes d'information et de communication ») :

Bureau des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ou délégation régionale du SGAMI de votre choix

Toute demande de renseignements, annales ou formulaire d'inscription à un recrutement doit être accompagnée impérativement d'une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g et libellée à vos nom et adresse.

► **Pour les recrutements en province dans la filière administrative : secrétaires et adjoints administratifs**

(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines de la préfecture de région de votre choix

► **Pour les recrutements en province dans la filière services techniques : adjoints techniques**

(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ou délégation régionale du SGAMI de votre choix

► **Pour les recrutements de la fonction publique territoriale (FPT) :**

Fédération nationale des centres de gestion

www.fncdg.fr

► **Pour les recrutements de la fonction publique hospitalière (FPH) :**

Fédération hospitalière de France

www.emploi.fhf.fr

Agences régionales de santé

www.ars.sante.fr

L'ensemble des recrutements administratifs et techniques dans la fonction publique peut être consulté sur le site des concours et recrutements de l'Etat :

www.fonction-publique.gouv.fr/score

toutes les offres d'emploi dans la fonction publique (FPEtat – FPTerritoriale – FPHospitalière) sont regroupées sur un site internet unique :

« [Place de l'emploi public](#) »